

Postulat : Pour un développement structurel et économique qui favorise l'installation de PME sur le territoire de Lutry.

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs, chères et chers collègues,

Aujourd'hui, notre commune a évolué principalement en ce qui concerne le nombre d'habitants. Malgré la croissance de nouvelles constructions à Lutry, l'installation de petites PME artisanales est de plus en plus compliquée.

Un nombre croissant de petits entrepreneurs sont contraints d'établir leurs entreprises en dehors du territoire communal, notamment pour des raisons de coûts des loyers et de locaux peu appropriés à l'artisanat.

Je suis convaincu qu'une croissance économique et structurelle de notre commune peut s'accompagner d'artisans locaux permettant un développement serein et propice à tous.

Sauf erreur de ma part, la dernière inauguration de locaux adaptés à l'installation de PME sur le territoire de Lutry a eu lieu en décembre 1988.

Pour être plus précis dans ma réflexion, je pense au centre APAL pour lequel la Commune avait favorisé la réalisation de ce projet en octroyant un droit de superficie.

Les terrains adaptés à la construction de bâtiments dévolus à l'artisanat sont rares à Lutry. Or, par exemple, il se trouve que la commune de Lutry est propriétaire d'une parcelle à la gare de la Conversion (RF 3801) qui est directement attenante d'une part à un parking bordant la voie de chemin de fer et d'autre part d'une zone d'activités économiques 15 LAT. Ladite parcelle est par contre affectée en zone d'habitation de très faible densité 15 LAT.

Ainsi, par ce postulat, je souhaite inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre des mesures pour développer la construction de bâtiments dévolus à l'artisanat sur le territoire de Lutry dans le but de préserver un tissu économique riche et varié à Lutry et pour Lutry ou par toute autre mesure jugée adéquate.

Je vous remercie par avance du bon accueil que vous réserverez à ce postulat.

Raymond Sudan

